

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 30 JANVIER 2020

Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 30 janvier 2020, à 18h20,

Le conseil communautaire de Caen la mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en Hémicycle - Hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

Date de convocation : 23/01/20

Nombre de membres en exercice :	113
Nombre de membres présents :	72
Nombre de votants :	91

PRÉSENTS :

En tant que titulaires : Monsieur Antoine AOUN, Monsieur Joël BELLANGER, Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Madame Nathalie BOURHIS, Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Serge CALMELS, Monsieur Gérard CAUX, Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Daniel FRANCOISE, Madame Annick FARCY, Madame Amandine FRANÇOIS, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Madame Emilie FREYMUTH, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Madame Catherine GIRAULT, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Ernest HARDEL, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Joël JEANNE, Madame Marie-Claude KUGELMANN - PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION SPÉCIALE DE SANNERVILLE, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Didier LHERMITE, Monsieur Patrick LOTTIN - PRÉSIDENT DE LA DÉLÉGATION SPÉCIALE DE TROARN, Monsieur Philippe LAFORGE, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Stéphane LEBREUILLY, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Richard LECAPLAIN, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur André LEDRAN, Madame Nadine LEFÈVRE, Monsieur Gérard LENEVEU, Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Patrick LESELLIER, Madame Martine LHERMENIER, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Laurent MATA, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Patrice MICHARD, Monsieur Marc MILLET, Madame Baya MOKHTARI, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Joël PIZY, Monsieur Rémi POIRIER, Monsieur Marc POTTIER, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Madame Emilie ROCHEFORT, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Dominique RÉGEARD, Madame Nadège SIMON, Madame Sophie SIMONNET, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Denis VIEL, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Jacques VIRLOUVET, Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Claude YVER, Madame Patricia ZARAGOZA-NODET.

En tant que suppléants : Monsieur Gilbert DEBON suppléant de Monsieur Robert MICHEL.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Gilbert BOUHIER à Monsieur Joël BELLANGER, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE à Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Christophe ALLEAUME à Monsieur Marc MILLET, Monsieur Pascal SÉRARD à Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Patrick LEDOUX à Monsieur Marc LECERF, Monsieur Yves RÉGNIER à Monsieur Rémi POIRIER, Madame Emilie AUGÉ à Monsieur Daniel FRANCOISE, Madame Marie-Jeanne GOBERT à Monsieur Joël JEANNE, Monsieur Philippe JOUIN à Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Sengdèd CHANTHAPANYA à Monsieur Laurent MATA, Monsieur Patrick JEANNENEZ à Madame Amandine FRANÇOIS, Madame Mireille NOËL à Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Madame Julie ROUSINAUD à Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Rodolphe THOMAS à Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ à Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Michel LAFONT à Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Olivier DÉRU à Monsieur

Denis VIEL, Madame Aurore BRUAND à Monsieur Jacques VIRLOUVET, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT à Monsieur Michel MARIE.

EXCUSÉ(S) : Monsieur Romain BAIL, Madame Sylvaine BAUMARD, Monsieur Grégory BERKOVICZ, Madame Samia CHEHAB, Monsieur Daniel CHESNEL, Monsieur Sébastien DEBIEU, Madame Emmanuelle DORMOY, Monsieur Bruno DURAND, Monsieur Philippe DURON, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Eric GOBERT, Monsieur Philippe LAILLER, Madame Joëlle LEBREUILLY, Monsieur Jacques LELANDAIS, Madame Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Jean-Marc PHILIPPE, Madame Anne RAFFIN, Madame Claudie RIGOT, Madame Martine VINCENT, Monsieur Éric VÈVE, Madame Véronique BOUTÉ.

Le conseil nomme Monsieur Marc LECERF secrétaire de séance.

N° C-2020-01-30/33 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE - LE CASTELET - INSTAURATION DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE POUR L'ÉDIFICATION D'UNE CLÔTURE ET LES TRAVAUX DE RAVALEMENT

Le contexte

La commune nouvelle du Castelet est couverte sur l'intégralité de son territoire par deux documents d'urbanisme :

- Le plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Aignan de Crasmenil, approuvé le 30 janvier 2013
- Le plan local d'urbanisme (PLU) de Garcelles-Secqueville, approuvé le 26 juin 2013

Ces deux PLU régissent, parmi d'autres points, l'aspect extérieur des constructions, et notamment les façades, ou les clôtures.

En application des articles R.421-12 et R.421-17-1 du code de l'urbanisme, doivent être précédés d'une déclaration préalable l'édification d'une clôture, ou les travaux de ravalement situés, notamment, dans une commune ou partie de commune où le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme a décidé de soumettre les clôtures ou travaux de ravalement à déclaration.

Les objectifs de la commune nouvelle du Castelet

La commune de Saint-Aignan-de-Cramesnil avait instauré ces obligations, au motif, notamment, que ces travaux, en plus d'avoir un impact sur le cadre de vie, peuvent avoir des incidences sur la voirie en termes d'accessibilité et de finitions.

Ces objectifs sont aujourd'hui poursuivis à l'échelle de la commune nouvelle, et, dans un souci d'harmonisation à l'échelle communale, le conseil municipal du Castelet a, par délibération du 25 mars 2019, donné un avis favorable à l'extension de ces obligations à l'échelle de son territoire et demandé à Caen la mer, compétent en la matière, de délibérer pour son instauration.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R.421-12 et R.421-17-1,

VU le plan local d'urbanisme de Saint-Aignan de Crasmenil, approuvé par délibération du conseil municipal le 30 janvier 2013,

VU le plan local d'urbanisme de Garcelles-Secqueville, approuvé par délibération du conseil municipal le 26 juin 2013,

VU l'avis favorable du conseil municipal du Castelet en date du 25 mars 2019,

VU l'avis de la commission "Aménagement et urbanisme réglementaire" du 14 janvier 2020,

Conseil communautaire - séance du jeudi 30 janvier 2020

VU l'avis du bureau communautaire du 23 janvier 2020,

CONSIDERANT que le conseil communautaire peut décider de soumettre l'édification d'une clôture et les travaux de ravalement à déclaration préalable de travaux,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE de soumettre à déclaration préalable l'édification des clôtures situées sur l'ensemble du territoire communal de la commune du Castelet,

DECIDE de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement situés sur l'ensemble du territoire communal de la commune du Castelet,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : unanimité - Madame Marie-Claude KUGELMANN - Présidente de la délégation spéciale de SANNERVILLE - et Monsieur Patrick LOTTIN - Président de la délégation spéciale de TROARN - ne prenant pas part au vote

Transmis à la préfecture le 05/02/20
Affiché le 05/02/20
Identifiant de l'acte 014-200065597-20200130-
lmc188326-DE-1-1
Exécutoire le 5 février 2020

Le Président,

Joël BRUNEAU